



MAISON
DE
L'ARTISAN



N° 1791 - 27/07/2023

www.maisondelartisan.fr

Sommaire

Page 2 :

- AGC CESAME : Rémunération du dirigeant
- AGC CESAME : Achats-reventes successifs de résidences principales

Page 4 :

- Nos formations à venir à la Maison de l'Artisan

Jean Alsina nous a quittés

Nous apprenons le décès de notre ami Jean Alsina, grand serviteur de l'Artisanat durant des décennies.

Nous reviendrons dans une prochaine édition sur cette triste disparition et nous adressons dès à présent nos sincères condoléances à sa famille.

Photo : Jean Alsina entouré par Robert Massuet (UPA66) et Robert Bassols (CMA66) lors de la remise des Prix Rotary de l'apprentissage 2023.



Emploi des travailleurs saisonniers : le gouvernement prend des engagements

Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'insertion, Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, ont présenté une feuille de route 2023-2025 comprenant 15 engagements en faveur de l'emploi des travailleurs saisonniers dans le tourisme.

Au cours du printemps et de l'été 2022, le secteur du tourisme a connu de fortes difficultés pour recruter 300 000 salariés saisonniers, notamment en raison de la crise sanitaire qui a poussé un certain nombre de professionnels à se reconverter.

La feuille de route gouvernementale pour l'emploi des saisonniers du tourisme entend traduire, pour les trois années 2023-2025, une mobilisation du service public de l'emploi en lien étroit avec les branches professionnelles du tourisme.

Cette feuille de route comprend 15 engagements pour mieux accueillir, orienter et accompagner les travailleurs saisonniers vers l'emploi ; pour aider les entreprises à recruter et former leurs salariés afin de les fidéliser ; pour développer l'offre de logements temporaires ; et pour développer une offre d'emplois adaptés pendant les périodes d'inter-saison.

À travers cette feuille de route, le gouvernement « s'engage dans une approche structurante pour progressivement réduire les emplois vacants du tourisme et donner à la France les conditions et les moyens de garder son rang de première destination touristique au monde. »

L'U2P prend acte de cette feuille de route. Une part importante des chefs d'entreprise qu'elle représente dépend directement ou indirectement du tourisme et connaît une activité saisonnière : les professionnels de l'hôtellerie-restauration mais aussi de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

Tous rencontrent d'importantes difficultés de recrutement et, faute de bras, certains se voient contraints de renoncer à une partie de leur activité en pleine saison.

L'U2P alerte de longue date sur les freins périphériques à l'emploi pour les travailleurs saisonniers, en particulier la difficulté à se loger. Il est également indispensable de donner aux chefs d'entreprise les moyens d'améliorer l'attractivité de leurs postes à pourvoir.



La rémunération du dirigeant : source de faute de gestion ?

Toutes sommes versées au dirigeant au titre du mandat social doit être justifiée juridiquement conformément aux dispositions légales ou statutaires.

En l'espèce, une société en nom collectif (SNC) d'un fonds de commerce de tabac est placée en liquidation judiciaire.

Le liquidateur agit en responsabilité contre le gérant pour insuffisance d'actif, lui reprochant d'avoir frauduleusement augmenté le passif par des rémunérations perçues sans approbation préalable des associés comme le précisait les statuts.

La Cour d'appel de Paris écarte toute responsabilité du gérant de SNC, dès lors qu'un droit à rémunération a été admis de fait par les associés, malgré l'absence de décision collective comme le prévoyait les statuts et que cette rémunération n'a pas été dissimulée.

CA, Paris, 22 février 2023, n° 20/14517



Achats-reventes successifs de résidences principales : plus-value privée ou opération de marchands de bien ?

Le régime des plus-values immobilières privées s'applique aux plus-values de cessions occasionnelles d'immeubles réalisées par des personnes physiques.

En revanche, ce régime ne s'applique pas aux cessions opérées par un contribuable qui se livre habituellement à l'activité de marchands de bien.

Dans cette situation, la vente est imposable dans la catégorie des BIC et éventuellement soumise à la TVA, sauf pour le contribuable à établir que les immeubles vendus avaient été acquis pour des besoins personnels ou familiaux et que leur vente relevait d'une simple gestion de son patrimoine personnel.

Ainsi, la seule circonstance qu'un contribuable procède à des acquisitions et cessions successives d'immeubles qu'il affecte à sa résidence principale, sans que l'administration n'établisse, ni qu'il ne les aurait pas occupés à ce titre, ni que ces opérations procédaient d'un abus de droit, ne saurait caractériser une activité de marchand de biens, et, partant, remettre en cause l'exonération pour cession de la résidence principale.

CE 14 juin 2023 n° 461960



Un devis ? : damien.ribeiro@upa66.fr

Tél : 04 68 56 42 20

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66000 Perpignan

Site internet : www.maisondelartisan.fr

Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du
21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**SCM MONET-MOLLON-RIU-REY-
NAL-FORTUNY-BASTE-ROUSSET
INFIRMIERES PRADEENNES
SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS
AU CAPITAL DE 1 500 EUROS
SIÈGE SOCIAL : MAISON DE SAN-
TÉ PLURIPROFESSIONNELLE DU
CONFLENT
2 AVENUE DU GÉNÉRAL ROQUES
66500 PRADES
813 372 406 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire du 23.06.2023, les associés :

- ont décidé de modifier la dénomination so-
ciale avec effet au 02.07.2023 (date de réali-
sation de la cession de parts) qui est désormais
« SCM MONET- RIU-REYNAL-FORTUNY
BASTE-ROUSSET-LABRUNE INFIRMIERE
PRADEENNES » ; l'article 3 des statuts a été mo-
difié en conséquence ;
- ont pris acte, de la démission de Mme Catherine
MOLLON, en sa qualité de cogérante de la Société
à compter du 02.07.2023 et ont décidé de nommer
pour une durée illimitée à compter du 02.07.2023
Mme Audrey LABRUNE demeurant à VINCA
(66320), 13 Allées Arago.

Pour avis, la gérance

**Vous aussi, réalisez
des économies**
en comparant gratuitement vos factures fournisseurs

Quelques exemples d'économies constatées



Véhicules



Fournitures de bureau



Intérim



Contrôles réglementaires
& sécurité incendie



Outils de motivation



Téléphonie



Entretien du linge et EPI



Maintenance et entretien



Grossistes alimentaires

Contactez-nous

Retrouvez ces offres sur www.lesavantagesdelaproximite.fr
Plus d'informations par téléphone 02.51.25.20.11

**MAISON
DE
L'ARTISAN**



ANNONCES LÉGALES

➔ PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34



La caution
des professionnels

**MAISON
DE
L'ARTISAN**

BANQUE POPULAIRE
DU SUD



Groupama
MEDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

viasanté
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE



PRO



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers:

- ➔ Recyclage AFGSU2 : **12 Septembre 2023 NOUVELLE DATE !**

- Boulangers/Pâtisseries:

- ➔ BUCHES : **2-3 Octobre 2023** (animé par le MOF Christophe REDHON)
- ➔ Petits gâteaux & gâteaux de voyage : **30-31 Octobre** (animé par le MOF Jérôme CHAUCESSE)

- Coiffure:

- ➔ Coupes au ciseaux sur cheveux secs : **30 Octobre 2023** (animée par J-M FARETRA)
- ➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Esthétique:

- ➔ Restructuration des sourcils : **25 Septembre 2023** (animée par Amandine SALES)
- ➔ Formation KOBIDO® niv1, soin liftant animée par Cathy Lair : **19-20 Novembre 2023**
- ➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Taxis:

- ➔ Formation Mobilité : **21 - 22 Septembre 2023**
- ➔ Formation Continue : **26 - 27 Septembre 2023**
- ➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **25/10 au 17 Novembre 2023**

- Automobiles / Carrossiers:

- ➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter**
- ➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter**

- Bâtiment :

- ➔ Habilitation élec B1V-BR-BC exécutants : **20 au 22 Septembre 2023**
- ➔ QUALIPAC : **25 au 29 Septembre 2023**
- ➔ QUALIPV ELEC : **28 au 30 Septembre 2023**
- ➔ AIPR : **02 Octobre 2023**
- ➔ QUALIBOIS AIR : **02 au 04 Octobre 2023**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **09 au 13 Octobre 2023**
- ➔ QUALIBOIS EAU : **06 au 08 Novembre 2023**
- ➔ Habilitation élec B2V-BR-BC : **25 au 27 Octobre 2023**
- ➔ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**
- ➔ Borne IRVE niveau 1 : **15 Novembre 2023**
- ➔ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**
- ➔ FEEBAT RENOVE : **22 au 24 Novembre 2023**
- ➔ MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **01 Décembre 2023**
- ➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**
- ➔ Dépannage CLIM : **Nous contacter**
- ➔ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter**
- ➔ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter**
- ➔ Utilisation des EPI travail en hauteur : **Nous contacter**
- ➔ ISOLATION par soufflage : **Nous contacter**
- ➔ Réglementation GAZ : **Nous contacter**
- ➔ HANDIBAT : **Nous contacter**

- Toutes professions :

- ➔ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :
- Initiale (2 jours) : **Nous contacter**
- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter**

APPRENTISSAGE

➔ JH 17 ans, sérieux et motivé, actuellement en CAP 1^{ère} année en Bijouterie Joaillerie à Graulhet prêt de Toulouse, recherche maître d'apprentissage sur les Pyrénées-Orientales.

Contact 07 82 55 26 29

➔ JH 16 ans CAP Boulanger en juin 2023, cherche maître d'apprentissage Pâtissier sur Perpignan / Cabestany

Contact : 06.16.18.43.80

➔ JH 15 ans recherche apprentissage pour la rentrée de septembre pour un CAP ELECTRICIEN, Secteur Toulouges et environs : déplacement en scooter sera inscrit au CFA du Bâtiment à Perpignan. Scolarisé jusqu'en 3^{ème} générale. Contact : 06 52 51 55 30.

➔ JF 16 an sérieuse et motivée cherche un Institut de Beauté pour effectuer un CAP Esthétique d'1 an avec le GRETA à partir de septembre 2023.

Contact : 07.66.39.09.59

EMPLOI

➔ Cherche contrat temps complet ou temps partiel à compter du 1er octobre, secteur St Esteve et alentours. 6 ans d'expérience dans le taxi.

Contact : 06.74.32.84.39

➔ Salon de Coiffure à Elne cherche BM - ou BP pour septembre.

Contact : 04.68.22.12.91

VENTE

➔ Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Cause départ à la retraite, tenu 40 ans. 21 m², deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon.

Prix du fonds : 48 000€

Loyer mensuel : 700€ hors charges

Tel : 06 86 94 54 96

➔ Vds salon de coiffure mixte à Estagel cause retraite. Bien situé centre village. Salon 25 m² +dépendance 35m². Tél : 06 32 18 88 40.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires